



Angoulême, le 29 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux de mise à 2 × 2 voies de la RN 141 Ouverture à la circulation de la section La Vigerie – Villesèche avant l'été 2020

- - - - -

L'aménagement à 2 x 2 voies entre La Vigerie et Villesèche entre dans une phase décisive avec l'ouverture prochaine à la circulation de la section La Vigerie – Villesèche. En effet, sauf aléas techniques de dernière minute, et malgré l'interruption du chantier durant deux mois en raison de la crise sanitaire, il sera possible de circuler sur la section neuve à la mi-juin.

L'ouverture de cette section, dans la continuité de la RN 1141 – liaison entre la RN 10 et la RN 141 – permettra d'éviter la traversée des secteurs urbanisés « Les Planes » à Saint-Yrieix-sur-Charente et « Sainte-Barbe » à Fléac.

Dans les semaines suivantes, les usagers devront rester particulièrement vigilants dans la zone du chantier, car les travaux se poursuivront et la circulation sera alternée sur la nouvelle section.

Certaines bretelles de l'échangeur de La Vigerie seront temporairement fermées, avec la mise en place de déviations pour les dessertes locales (Les Planes, Asnières-sur-Nouère, Linars, Fléac).

Il restera ensuite à terminer les aménagements de l'extrémité ouest de la section neuve (de fin 2020 à début 2022), ainsi que le point qui rétablira les échanges avec la RD 53, en remplacement de l'ancien carrefour de La Vigerie.

La future section à 2 × 2 voies entre La Vigerie et Villesèche est longue de 5,3 km. Elle est construite dans le prolongement de la section Epineuil/Villesèche (RN1141) mise en service en 2006. Elle comporte un échangeur routier complet dénivelé à proximité de la LGV, quatre ouvrages d'art au-dessus des voies de circulation, et cinq autres au-dessous de la LGV.

Cette opération routière est inscrite au contrat de plan Etat-région 2015/2020 pour un montant de 40 millions d'euros. Elle est cofinancée par l'État, le département de la Charente, la région Nouvelle-Aquitaine, Grand Angoulême et Grand Cognac.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, et la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA)

